

## COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

**Réunion** : Plénière du 21 Juin 2021 tenue au siège du district à Vesoul à 16h30

---

**Présidence** : Monsieur GIBOULET Albert

---

**Présents** : Messieurs CLAUDE Gérard – FALCHIER Jean-Yves et M. VEJUX Jean-Marie

---

**Excusés** : Messieurs BITON Pierre - FIDON François - SEGUIN Jean-Charles -

---

**Assistent** : Messieurs PRUDHON Philippe, Président du District - TAVERDET Raphael,  
Directeur administratif.

---

La séance débute à 17h15 avec les membres présents.

### **I – Mot du Président de la CDTIS 70 :**

- La réunion se déroule en présence du Président du District et du Directeur Administratif. Le président de la commission les remercie, ainsi que les membres pour leurs présences, signalant les absences excusées reçues.
- Il souligne le gros travail accompli dans une période courte avec la reprise des visites des installations à partir de mi- Avril 2021 ; il avait été établi que 44 installations seraient à visiter, cumul principalement dû à des reports successifs (année Covid).
- La politique de contrôler tous les terrains d'une même installation, économique pour les clubs qui ne seront facturés par la Ligue que d'une visite, le total est monté à 56 installations soit le tiers des installations de notre District.
- Bilan de cette opération débutée mi-avril,
  - 46 installations visitées
  - 4 installations retirées du classement sans avoir besoin d'effectuer de visite.
  - 30 rapports complets transmis à la Ligue BFC
  - 12 dossiers en cours d'instruction
  - 4 dossiers qui ont conduit à retirer des installations des classements fédéraux.
  - 10 rendez-vous à prendre en vue d'une visite

- Un rapport de visite constitué du dossier FFF et ses annexes, est transmis en Ligue lorsque nous sommes en possession de l'intégralité des pièces à fournir et la vérification réalisée; l'envoi se faisant par l'intermédiaire du Directeur Administratif.
- Nous nous sommes efforcés d'uniformiser le niveau des exigences et attentes afin de rédiger des rapports cohérents.
- Déjà discuté précédemment, la sécurisation d'une installation est vraiment notre point d'orgue et cela est très bien compris par les propriétaires à savoir au niveau des équipements, les abris de touche de construction artisanale avec angles saillants, les crochets de fixation des filets métalliques, les conditions sanitaires pour recevoir du public et le respect des zones de sécurité en périphérie de l'aire de jeu.
- Cette réunion a pour but de dresser un bilan des actions engagées sur ce deuxième semestre de la saison et surtout de remercier les membres qui s'étaient engagés jusqu'au 30 juin 2021.

## **II) Mot du Président du District :**

Philippe PRUDHON remercie le Président de la CDTIS pour cette invitation.

Un important et méticuleux travail de recherches, puis de visites d'installations, puis de mises à jour administratives, puis de scénarisation de l'ensemble des dossiers vient d'être conduit, depuis plusieurs mois, par le Président de la CDTIS, ses membres, et l'aide précieuse du Directeur administratif.

Ces travaux étaient devenus nécessaires pour avoir une vision la plus précise possible des installations et des structures du département, à l'heure notamment de changements dans la classification des terrains, mais aussi des schémas adoptés par le Conseil départemental des pelouses synthétiques, qui feront à terme, de notre département, celui le plus et le mieux doté en la matière.

Plusieurs installations du District n'étaient plus classées ni homologuées depuis quelques mois voire années, en lien également à la pandémie sanitaire qui n'a pas permis le même travail et les mêmes visites.

Les propriétaires des installations comprennent le bien-fondé des démarches entreprises, et savent combien le respect des règles de sécurité et de bon usage des lieux qui leur incombe, est nécessaire pour maintenir en état des structures qui ont bénéficié, pour beaucoup, d'investissements financiers importants pour des mises aux normes, des réfections ou des créations.

Un grand merci aux membres de la CDTIS qui mettent un terme à leur mission à la fin de cette année sportive 20/21, encore marquée par un arrêt des compétitions en mars et qui terminent donc avec un sentiment peut-être un peu amer « d'inachevé ».

Un petit cadeau de la part du District leur est remis, en signe de reconnaissance et de remerciements pour l'action de qualité entreprise, avec passion et énergie. Souhaitons que la saison qui va s'ouvrir permette une activité sportive complète, et que cette pandémie puisse laisser place au retour sur les pelouses et aux activités associatives les plus attractives possibles, pour le bien de notre football.

### **III) Situation des installations.**

Il a été procédé à la revue des tableaux établis lors de la réunion du 12 mars 2021, avec une première mise à jour lors de la CRTIS du 17 mai au District en séance.

#### **A) Installations non ou plus utilisées.**

- Installations plus utilisées, retirées du classement:

BUSSUREL, CINTREY, DEMANGEVELLE, SENONCOURT, VESOUL 3, LARIANS 3 plus TREMOINS.

Ces installations seront déclassées – enregistrées en Ligue CRTIS du 16-06-21

- Installations dont la visite est à prévoir

ETUZ 1 : avis favorable pour homologation ainsi que le stade 2 de Foot A8  
CERRE les NOROY : proposition d'une homologation à la Municipalité, courrier à réaliser.  
PORT sur SAÔNE stabilisé : ne sera plus utilisé en Foot A11 mais en Foot A8, installation à mettre en conformité ; visite à programmer avec la municipalité et le Club RACING SAONNOIS

- Installations déclassées suite à visite et enregistré lors de la CRTIS du 16-06-21 :

LUXEUIL les BAINS 4 – terrain Foot A8

BREUREY les FAVERNEY 2 le Moinot ex 5 avec éclairage Foot A11 : pelouse devenue dangereuse (crevasses).

- Installations en cours de classement suite à volonté de la Municipalité :

CLAIREGOUTTE : pré-visite réalisée le 26-05-21, des travaux de mise aux normes en cours avec délai vu avec la Municipalité, visite d'homologation le 11-06-21 ; en cours de classement, buts Foot A11 à déplacer pour respecter les 2,50m de la zone de sécurité

ST BARTHELEMY : pré-visite réalisée le 12-04 avec la Municipalité puis une autre le 04-06 avec Municipalité et le club de Melisey/St Barthélémy, actuellement homologué en Foot A8, souhait de le voir classé pour une pratique Foot A11 en niveau 6 ou T6 nouveau règlement.

#### **B) Visite des installations effectuées pour l'homologation.**

Lors de la CRTIS du 16 juin 21, 27 dossiers ont été instruits dont les détails suivent :

- Installations retirées du classement et dont un dossier d'homologation a été présenté

MAGNY Vernois – Annexe 2 Foot A8 stabilisé : homologué le 16-06-21

FROTEY les LURE – Annexe 2 Foot A8 stabilisé : homologué le 16-06-21

- Nouvelle installation – dossier constitué et présenté :

CONFLANS sur LANTERNE – Annexe 2 Foot A8 en pelouse naturelle : homologué le 16-06-21

- Constats sur les installations instruites en réunion de validation (CRTIS)

Peu d'installations sont passées sans réserve de travaux à réaliser avec un délai au 30 août 2021 correspondant à la reprise des compétitions.

Les travaux de remise en état de main courante, les crochets métalliques des buts à remplacer et de mise aux normes des surfaces de but (haut. 2,44m) sont majoritaires.

Ensuite le plus inquiétant relève de l'état et de la dangerosité des abris de touche souvent de construction artisanale, les travaux devront être engagés rapidement car la mise en conformité est liée à la confirmation de l'homologation qui sera validée à réception/constat de la preuve de la réalisation ; rappel les municipalités sont informées depuis le jour de la visite.

Ces travaux seront suivis par le CDTIS.

Des preuves seront à fournir (photos) pour éviter une contre visite.

Important : un courrier du District est envoyé en complément du constat fait lors de la visite avec le détail des travaux à réaliser à la municipalité et au club en marge du rapport officiel avec explications et résumés de toutes les actions à mener.

Tests de traction des buts à fournir : des attestations d'engagement sont jointes au dossier FFF; les rapports seront à fournir avant la reprise.

Les dossiers ne sont envoyés en Ligue que s'ils sont complets et vérifiés ; le dossier d'homologation compilé est envoyé par Le Directeur Administratif, puis archivé sur notre base de données départementale.

- Installations visitées mais dont le dossier est incomplet avec manque de pièces administratives :

ESPRELS - LUZE – VELESMES Municipal et Le Pré Neuf – PESMES – MEMBREY.

- Installations visitées – dossiers complets mais en attente de signature :

NOIDANS les VESOUL Stades du Vernois 1 (Honneur et du Vernois 2 (stabilisé) : en attente de la signature de ces 2 dossiers depuis le 20 avril 21. Le risque est que sans homologation, expiration au 30 juin 2021, il ne sera plus possible d'organiser et programmer des compétitions.

Pour rappel : visite réalisée le 13 avril 21, les remarques portaient principalement sur les abris de touche dangereux/ mal positionnés, l'absence de main courante à l'arrière des abris et la reprise de la surface de buts pour avoir une hauteur sous transversales conformes à 2,44m. Il a été évoquée la mise aux normes dans l'éventualité d'une accession Régionale 1 (vestiaires trop petits, abris de touche à déplacer, agrandir les dimensions de l'aire de jeu en 105/68m, parking protégé pour officiels et joueurs...).

La crainte de la municipalité n'est pas fondée, les remarques sont vues sur la majorité de nos installations sans que cela pose problème d'acceptation.

- Installation visitée, non homologuée et en attente de contre-visite :

LOULANS-VERCHAMP : dossier réceptionné pour le FAFA mais toujours en attente de réaliser la contre-visite pour lever les réserves afin d'homologuer l'installation neuve, retardée suite aux conditions météorologiques.

- Visite des installations plus classées ou en passe d'expiration à programmer :

ETUZ 1 et 2, AUTET, BUCEY les GY, CERRE les NOROY, ESSERTERNNE, RIOZ stades Chaillaux 1 et Chaillaux 2,

SAULX et SOING : plus de classement, dossier d'homologation à faire

PUSEY Stade G. FERAL Foot A8 si possibilité

### **C – Eclairages à homologuer.**

La campagne de mesures n'a été jugée prioritaire, l'accent donné aux installations, n'a pas vraiment débuté ; il a été cependant procédé à la visite d'homologation du stade MAROSELLI 1 à LUXEUIL les BAINS le jeudi 24 Juin, classement niveau E5 qui à la suite des mesures sera classé en niveau E6 – nouvelle norme.

Reprise des visites à partir de la deuxième semaine d'août pour homologation des éclairages en vue de favoriser les clubs qui désireraient utiliser les installations pour la Coupe de France

La liste serait la suivante : FOUGEROLLES – ARC les GRAY – CHAMPLITTE – DAMPIRRE sur SALON 2 – FRANCHEVELLE (LED) – GRAY – LARIANS et MUNANS – VESOUL Stades Hologne 1 et Hologne 2

- Dossier en attente d'homologation – visité mais contre-visite à effectuer

LOULANS VERCHAMP – Dossier FAFA : éclairage niveau E5 non officiellement homologué car les réglages sont à reprendre mais pour cela la pelouse ne doit pas être grasse afin de permettre le positionnement d'une grue sans l'endommager.

- Eclairage à classer, en maintenance

PUSEY, éclairage F Foot A11 avec ampoules à changer, en cours

- Installation retiré du classement, plus utilisé

BREUREY les FAVERNEY Stade Le Moinot (ex- dossier FAFA) ; à vérifier si courrier district fait

- Installation dont l'homologation de l'éclairage a expiré, pour laquelle un courrier District a été fait et dont on est en attente de réponse

MARNAY (ex dossier FAFA)

## **D – Autres installations à homologuer – Gymnases.**

Situation inchangée par rapport à la dernière réunion sur les gymnases à classer; dû principalement à l'activité importante déployée pour les terrains extérieurs et la crise sanitaire (installation fermée ou avec un accès limité).

Pas de visite de classement cette saison mais à envisager lors de la saison 2021/22 sans impact pour notre District n'ayant pas repris l'activité futsal.

Pour rappel de nouvelles installations rénovées seront à classer : Fretigney, Port sur Saône, Lure Trahin, Amance ou Saint Loup/Semouse réhabilité..

## **E – Autres activités**

- VAIVRE : invitation de la Municipalité le 01 avril 21 pour participation au projet de réhabilitation du gymnase
- PERROUSE : suite à l'invitation du club et de la municipalité avec le président du District, participation à des réunions de travail les 11 mars et 04 mai 2021 sur le projet d'aménagements des installations dont le projet de vestiaires et de mise aux normes pour évolution en Régional 1 ou plus.
- NOIDANS le FERROUX : réunion du 27 juin 21, suite invitation du club avec le président du District pour un état des lieux des installations en vue du redémarrage du club pour la saison 2021/2022 et également discussion sur projet d'aménagement dont les vestiaires.
- CHAMPAGNEY : invitation avec le président du District, réunion du 05 mai 21 en Mairie pour le projet complexe sportif avec terrain synthétique et vestiaires, visite du futur site avec les représentants de la Communauté de Communes concernée, la municipalité de Champagny et le club utilisateur (Fc Pays Minier).
- CC4R (communauté de communes) à DAMPIERRE sur SALON : invitation avec le président du District du 15 juin 21, projets de vestiaires à CHAMPLITTE et LAVONCOURT avec la participation de la CC4R et des clubs concernés de La Gourgeonne et Champlitte.

## **III) Mot de clôture du Président de la CDTIS :**

Au 30 juin 2021, plusieurs membres de la commission ont fait le choix de quitter leurs fonctions, accomplie pour beaucoup depuis de nombreuses années.

Les constantes évolutions connues et à venir encore imposent une utilisation de plus en plus accrue de l'informatique pour constituer et suivre les dossiers, réaliser des rapports de visite détaillés et surtout individualiser les visites. Cela ne se fait pas sans modifier le mode de fonctionnement.

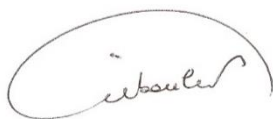
De nouvelles règles de classement des installations vont être en vigueur à partir du 1er juillet 2021 (vote favorable en assemblée fédérale juin 2021), ce qui a demandé une formation de nos membres. Je comprends que toutes ces évolutions ont pu renforcer votre positionnement et votre choix, que je respecte et accepte.

Encore merci pour tout ce que vous avez apporté à la commission, à l'instance et aux clubs pendant de très nombreuses années.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre ne souhaitant la parole, le Président de la commission clôt la réunion à 18H30.

Le Président de la CDTIS,

**Albert GIBOULET**

A handwritten signature in cursive script, enclosed within a hand-drawn oval. The signature appears to read 'Giboulet'.

**RAPPEL :**

*Les décisions de la commission départementale sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*